

**OBJET SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017
 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REUNION
 ET LA VILLE DE SAINT-DENIS**

Préambule

En 2010, la Ville a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Réunion le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2010-2013.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Ville de Saint-Denis et la CAF.

Conclu pour une durée de 4 ans, il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

- d'une part, en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrites au sein de la présente convention,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- d'autre part, en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce contrat arrivant à échéance, il convient donc de le reconduire pour 4 ans.

I. BILAN DU CEJ 2010-2013

A. Volet Enfance

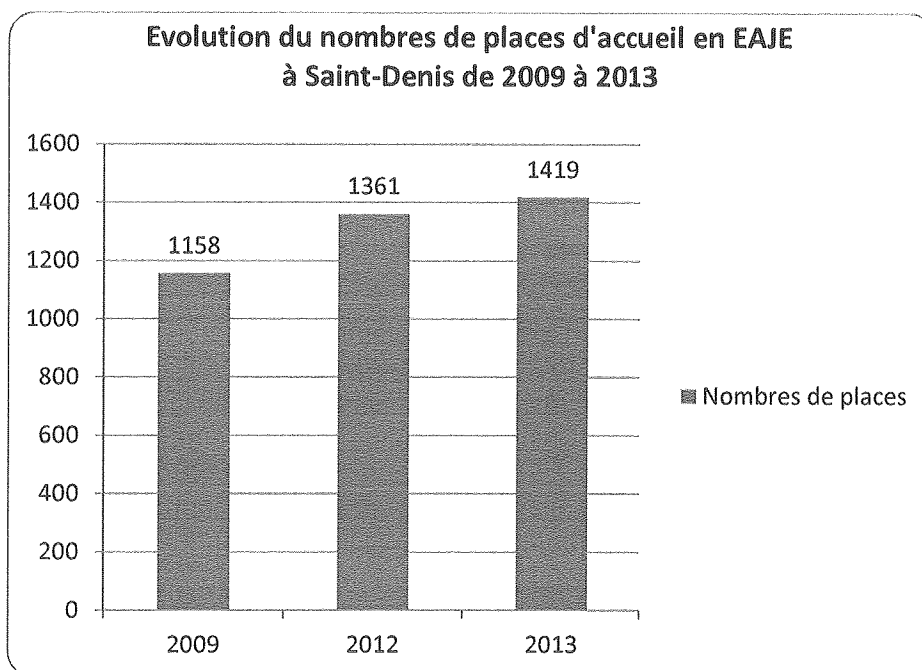
Afin de garantir un service de qualité en matière d'accueil de la petite enfance et de répondre aux besoins de la population, la Commune de Saint-Denis s'est engagée dans un schéma de développement de l'offre sur le territoire de 2010 à 2013, en accompagnant financièrement de nouveaux projets de développement d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

a. Les associations ayant été subventionnées dans le CEJ 2010-2013

La dynamique impulsée par le CEJ a permis l'accompagnement de gestionnaires dans des projets de création, de délocalisation de sites ou de création de places supplémentaires dans des équipements existants.

Associations	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
La Case Zouzou	Jardin d'Enfants La Case Zouzou
Les Chérubins	Crèche Les Chérubins
Les Hortensias	Crèche Les Hortensias
Les Zinnias	Crèche Les Zinnias
Ilot Saint Jacques Petits	Crèche Ilot Saint-Jacques Petits
Ilot Saint Jacques Grands	Crèche Ilot Saint-Jacques Grands
L'univers des Lapinous	Jardin d'Enfants L'univers des Lapinous

b. Le nombre de places créées



Le plan dirigé vers la petite enfance a ainsi favorisé la création de 186 places d'accueil nouvelles (soit + 22,5 %) dans 7 établissements. Cela a généré simultanément 60 emplois dans le cadre de structures dites « traditionnelles » : crèche, multi-accueil, Jardin d'Enfants.

LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS CEJ 2010-2013			
Année de création	Structure	Places agréées	Emplois créés
2010	Les Hortensias	52	18
2011	Ilot Saint-Jacques petits	40	15
	Ilot Saint-Jacques grands	32	11
	L'Univers des Lapinous	30	8
2012	La Case Zouzou	20	6
	Les Zinnias (places supplémentaires)	4	1
2013	Les Chérubins (places supplémentaires)	8	1
TOTAL CEJ		186	60

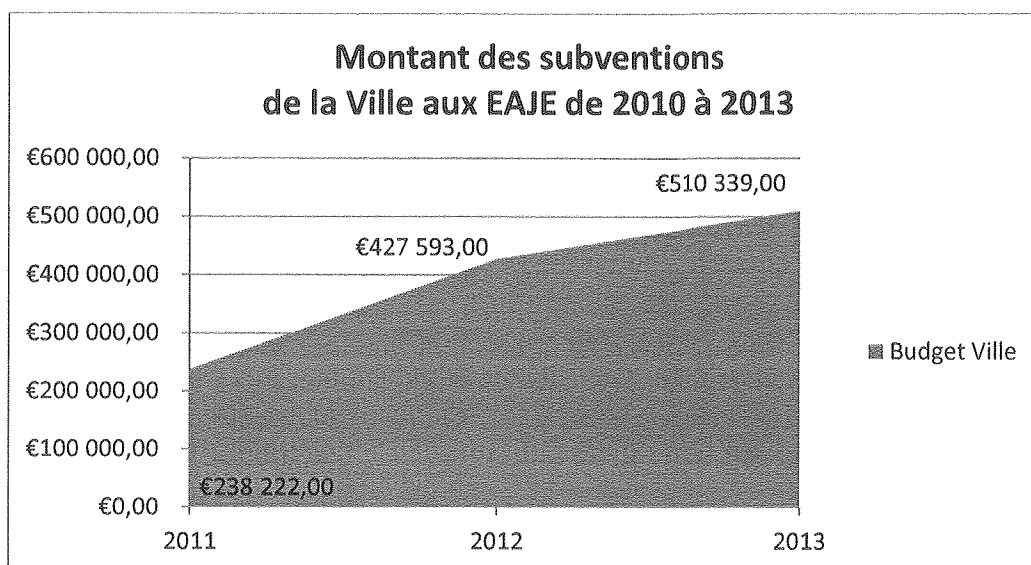
c. Le nombre d'heures enfant réalisées

Ces Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont ouverts en moyenne 240 jours par an avec une amplitude horaire journalier de 10 h.

Un enfant est, par conséquent, accueilli pendant environ 2 400 h par an dans des micro-crèches ou des jardins d'enfants.

d. Le budget investi par la Ville pendant 4 ans - CEJ 2010-2013

Associations	Structures d'accueil	2010	2011	2012	2013	TOTAL 2010-2013
La Case Zouzou	Jardin d'Enfants La Caze Zouzou			45 050 €	72 000 €	117 050 €
L'univers des Lapinous	Jardin d'Enfants L'univers des Lapinous		88 593 €	88 593 €	84 237 €	261 423 €
Les Chérubins	Crèche les Chérubins				22 340 €	22 340 €
Les Hortensias	Crèche Les Hortensias		114 289 €	139 000 €	139 000 €	392 289 €
Les Zinnias	Crèche Les Zinnias				29 862 €	29 862 €
Ilot Saint Jacques Petits	Crèche Ilot Saint-Jacques Petits		21 110 €	106 560 €	111 994 €	239 664 €
Ilot Saint Jacques Grands	Crèche Ilot Saint-Jacques Grands		14 230 €	48 440 €	50 906 €	113 576 €
TOTAL			238 222 €	427 643 €	510 339 €	1 176 204 €



e. Les recettes de la CAF au titre du CEJ

Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	Recettes de la CAF 2010-2012	Recettes attendues de la CAF en 2013	Total des recettes prévisionnelles 2010-2013
Crèche Les Hortensias	238 240,94 €	109 523,66 €	347 764,60 €
Crèche Ilot Saint-Jacques Grands	39 538,67 €	36 990,81 €	76 529,48 €
Crèche Ilot Saint-Jacques Petits	93 582,14 €	97 817,21 €	191 399,35 €
Jardin d'Enfants L'univers des Lapinous	94 509,99 €	69 417,10 €	163 927,09 €
Jardin d'Enfants La Caze Zouzou	35 299,04 €	56 594,82 €	91 893,86 €
Extension Crèche Les Zinnias	0,00 €	13 604,84 €	13 604,84 €
Extension Les Chérubins	0,00 €	19 030,00 €	19 030,00 €
Diagnostic	7 781,04 €		7 781,04 €
Total	508 951,82 €	402 978,44 €	911 930,26 €

B. Volet Jeunesse

La Ville de Saint-Denis a mis en place les actions du CEJ 2010-2013, soit en faisant appel à des prestataires externes, soit en subventionnant une vingtaine d'associations agréées par la DDJS et conventionnées avec la CAF.

a. Les associations ayant été subventionnées dans le CEJ 2010-2013 sur le volet jeunesse

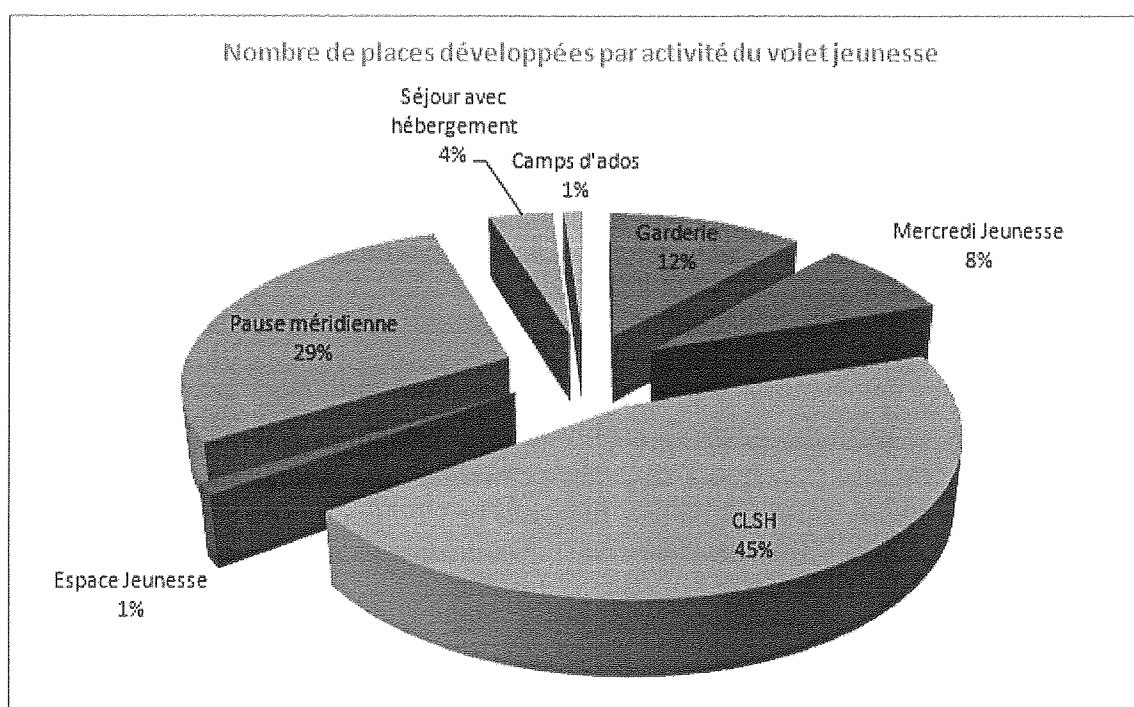
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Séjours avec hébergement & camps d'ados
Saint-Denis enfance	CASE de Bois-de-Nêfles
Racing Club de Saint-Denis	Centre Jacques Tessier
Foyer de Joinville	Ligue de l'enseignement
Club Animation Prévention	CASE des Bancouliers
Foyer jeunes de la Source	
Espace Socio-Educatif de la Montagne (ESE)	
Association Jeunesse 2000	
Association Animation Sportive du Chaudron	
Association Sours Perkysion	
Association Bellevue Pour Tous	
Ligue de l'enseignement	
CASE des Bancouliers	
Association Lory-les-Bas	
Association Jeunesse des Deux-Canons	
Association Une Place Pour Mon Enfant (APPE)	
Collectif de la Bretagne	
Association Réunionnaise des Centres de Vacances (ARCV)	

b. Les activités réalisées par les prestataires externes sur le volet jeunesse

- Pause méridienne : plan anglais, Echecs, Yoga.

c. Le nombre de places réalisées sur le volet jeunesse

Garderie	Mercredi Jeunesse	CLSH	Espace Jeunesse	Pause méridienne	Séjour avec hébergement	Camps d'ados	Formation BAFA / BAFD	TOTAL
7 908	5 528	30 735	823	19 614	2 584	764	0	67 956



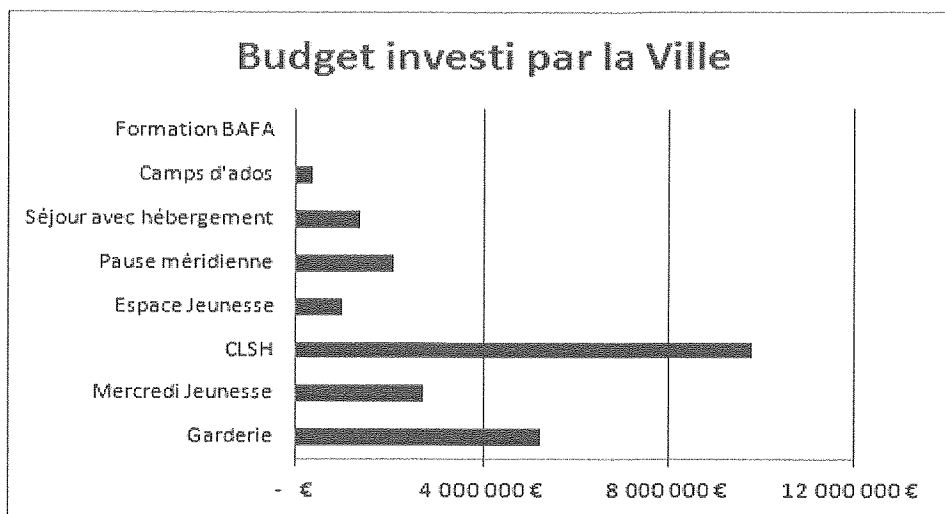
d. Le nombre d'heures enfant réalisées sur le volet jeunesse

Garderie	Mercredi Jeunesse	CLSH	Espace Jeunesse	Pause méridienne	Séjour avec hébergement	Camps d'ados	Formation BAFA / BAFD	TOTAL
3 394 015	1 712 885	4 073 539	564 804	2 116 373	117 421	7 100	0	6 879 237

e. Le budget investi par la Ville pendant 4 ans - CEJ 2010-2013 / volet jeunesse

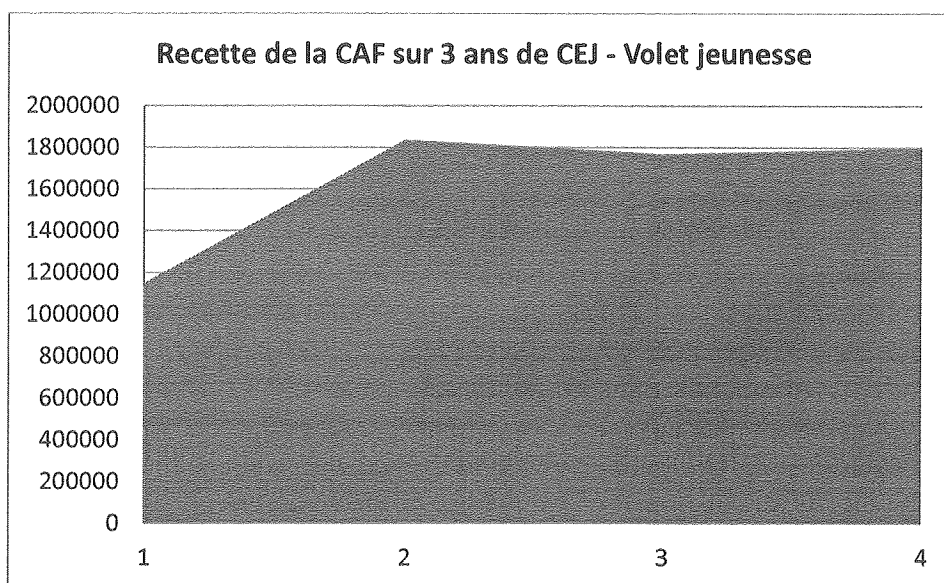
Garderie	Mercredi Jeunesse	CLSH	Espace Jeunesse	Pause méridienne	Séjour avec hébergement	Camps d'ados	Formation BAFA	TOTAL
5 230 365 €	2 703 480 €	9 799 435 €	971 644 €	2 070 096 €	1 371 836 €	360 582 €	0 €	22 507 438 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14808-A-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014



f. Les recettes de la CAF - CEJ 2010-2013 / volet jeunesse

2010	2011	2012	2013 (montant prévisionnel attendu)
1 150 713,00 €	1 836 188,00 €	1 769 896,00 €	1 800 000,00 €
6 556 797,00 €			



II. CEJ 2014-2017

A. Définition

Le CEJ 2014-2017 se situe dans la continuité du précédent CEJ. Décliné en deux volets, enfance et jeunesse, il fixe des objectifs de développement des modes d'accueil ou de loisirs des enfants et des jeunes.

Le CEJ est un contrat d'objectif ouvert, chaque place supplémentaire créée par des structures existantes ou nouvelles pouvant faire l'objet ultérieurement d'un avenant au contrat initial.

a. Volet enfance

Pour le secteur de la petite enfance, le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 vise à conforter l'appui déjà apporté aux gestionnaires des structures d'accueil depuis 2010 dans leurs projets de création, de délocalisation de sites ou de création de places supplémentaires dans des équipements existants, agrémenté d'un programme de créations de places nouvelles, inscrites dans le schéma de développement de l'offre d'accueil sur le territoire.

b. Volet Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 vise à reconduire les actions antérieures avec un développement des garderies et des mercredis jeunesse suite au besoin des familles en raison des nouveaux rythmes scolaires.

Conclu pour une durée de 4 ans, il maintient l'effort de la Ville sur l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans révolus en :

⇒ maintenant les offres suivantes :

- les garderies du matin et du soir pendant la période scolaire,
- les mercredis jeunesse,
- les Centres de Loisirs Sans Hébergement,
- les camps d'ados,
- les espaces Jeunesse,
- la pause méridienne, qui est aujourd'hui renforcée grâce aux nouveaux rythmes scolaires ;

⇒ répartissant plus équitablement les activités, notamment en tenant compte des écarts par l'ouverture de nouvelles garderies, de nouveaux mercredi-jeunesse et des nouveaux CLSH dans les quartiers ;

⇒ favorisant l'intégration des enfants porteurs d'un handicap dans tous les Accueils Collectifs de Mineurs ;

⇒ impulsant la formation des animateurs par une dynamisation de la formation BAFA sur les 4 ans du CEJ 2014 -2017, permettant d'avoir des agents diplômés dans les écoles de la Ville.

B. Les exigences relatives au CEJ

Le contrat est fondé sur deux exigences principales :

- l'efficacité : offrir une meilleure visibilité sur les actions et moyens à mettre en place,
- l'équité territoriale et sociale : donner la priorité aux territoires et publics les moins bien couverts.

C. Les actions et places retenues

a. Volet Enfance

1. Le développement des places nouvelles sur le territoire

De 2014 à 2020, la Ville de Saint-Denis poursuivra son effort pour optimiser l'accueil collectif au sein des établissements, l'objectif affiché étant de créer 500 places supplémentaires sous différentes formules d'accueil à travers le déploiement du CEJ 2 et d'autres dispositifs.

2. La création de structures dédiées à l'enfance et à la famille

Outre la poursuite des actions inscrites depuis 2010 au titre du CEJ, le schéma de développement d'accueil de la petite enfance sera ainsi complété de 2014 à 2017, par :

- la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) au Chaudron : lieu convivial animé par des professionnels permettant un accompagnement à la parentalité,
- la création de 16 places supplémentaires au multi-accueil Les Onyx à La Source,
- la création de la crèche « Les perles à Pinpins » au Centre Ville,
- la création de la « Crèche and Go Séquoia » en 2017.

EAJE	LAEP	Jardin d'Enfants Les Onyx	Crèche Les Perles à Pinpins	Crèche And Go SEQUOIA	TOTAL
Nombres de places à créer	-	16	40	60	116

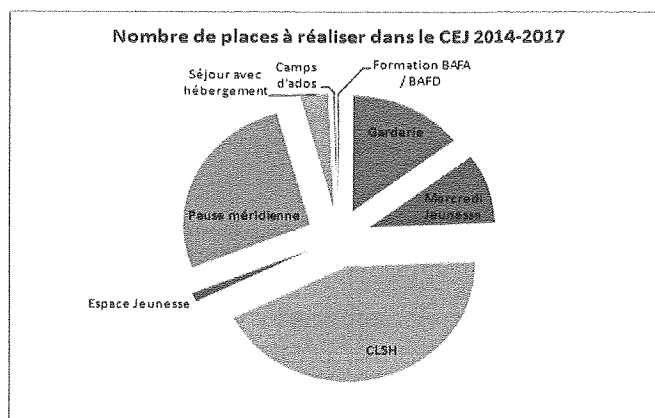
b. Volet Jeunesse

1. Les associations du CEJ 2014-2017

Associations reconduites	Associations nouvelles
1 - Foyer de Joinville	1 - CESAM
2 - Association Animation Sportive du Chaudron	2 - Jeunesse 974 Saint-François
3 - Association Une Place Pour Mon Enfant (APPE)	3 - Azalées
4 - Association Réunionnaise des Centres de Vacances (ARCV)	4 - Constellation
5 - Association Bellevue Pour Tous	5 - CASE de Bois-de-Nèfles
6 - Club Animation Prévention	6 - AMAFAR
7 - Collectif de la Bretagne	
8 - Espace Socio Educatif de la Montagne (ESE)	
9 - Association Jeunesse 2000	
10 - Saint-Denis Enfance	
11 - Association Jeunesse des Deux-Canons	
12 - Ligue de l'enseignement	
13 - Racing Club de Saint-Denis	
14 - Association Sours Perkysion	

2. Le nombre de places à réaliser sur le volet jeunesse

Garderie	Mercredi Jeunesse	CLSH	Espace Jeunesse	Pause méridienne	Séjour avec hébergement	Camps d'ados	Formation BAFA / BAFD	TOTAL
9 791	6 640	29 200	864	18 112	2 400	264	240	67 511



3. Le nombre d'heures enfant à réaliser sur le volet jeunesse

Garderie	Mercredi Jeunesse	CLSH	Espace Jeunesse	Pause méridienne	Séjour avec hébergement	Camps d'ados	Formation BAFA / BAFA	TOTAL
3 994 728	1 950 080	3 492 320	618 624	2 349 232	61 200	29 952		12 496 136

D. Montant des participations prévisionnelles

1. Les dépenses

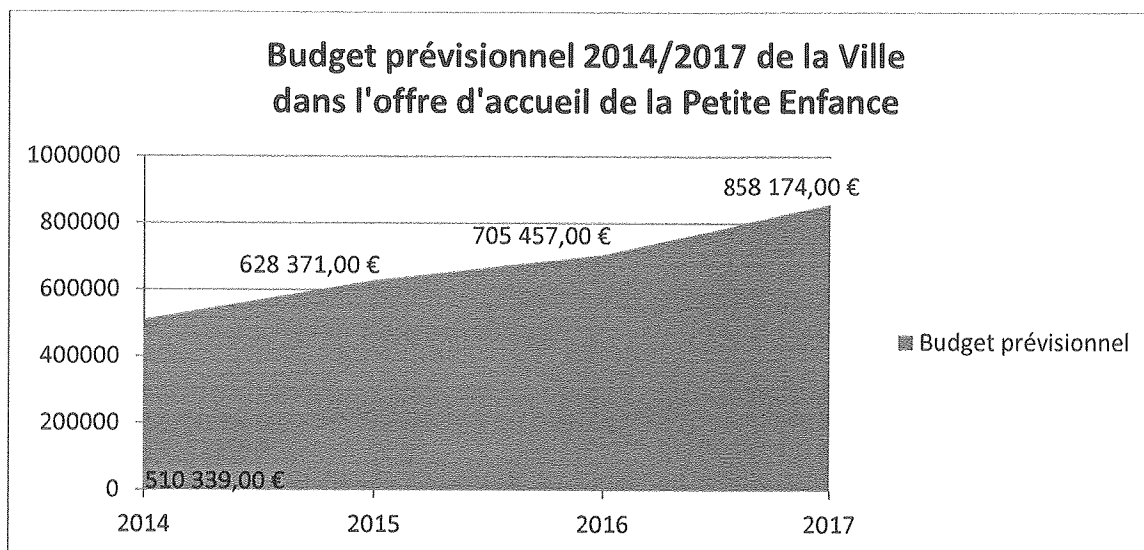
a. Investissement de la Ville sur le Volet Enfance

Budget prévisionnel alloué aux structures dans le cadre du CEJ 2014-2017

Les structures d'accueil existantes verront leur subvention 2014 à 2017 alignée sur celle qui leur a été allouée en 2013.

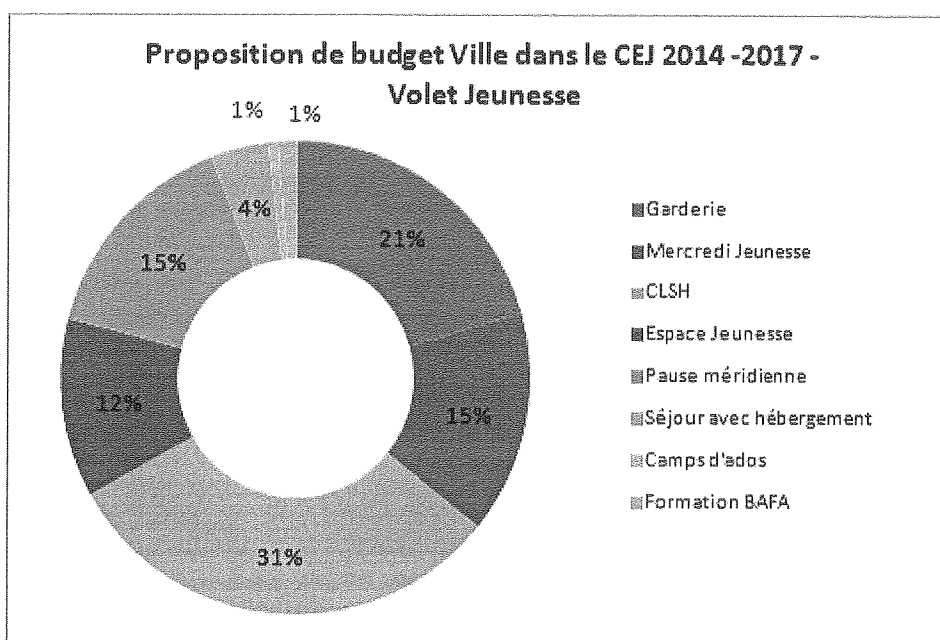
Par ailleurs, une subvention de 2 520 € sera accordée par an pour chaque place supplémentaire créée.

Associations	EAJE	2014	2015	2016	2017	TOTAL
La Case Zouzou	Jardin d'Enfants La Case Zouzou	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	288 000 €
Les Chérubins	Crèche Les Chérubins	22 340 €	22 340 €	22 340 €	22 340 €	89 360 €
Les Hortensias	Crèche Les Hortensias	139 000 €	139 000 €	139 000 €	139 000 €	556 000 €
Les Perles à Pinpins	Crèche Les Perles à Pinpins		25 200 €	100 800 €	100 800 €	226 800 €
Les Zinnias	Crèche Les Zinnias	29 862 €	29 862 €	29 862 €	29 862 €	119 448 €
Ilot Saint-Jacques Petits	Crèche Ilot Saint-Jacques Petits	111 994 €	111 994 €	111 994 €	111 994 €	447 976 €
Ilot Saint-Jacques Grands	Crèche Ilot Saint-Jacques Grands	50 906 €	50 906 €	50 906 €	50 906 €	203 624 €
L'univers des Lapinous	Jardin d'Enfants	84 237 €	84 237 €	84 237 €	84 237 €	336 948 €
DSAP	Multi-accueil Les Onyx		40 320 €	40 320 €	40 320 €	120 960 €
Crèche And Go Séquoia	Crèche Séquoia				151 200 €	151 200 €
CCAS	LAEP		52 512 €	53 998 €	55 515 €	162 025 €
TOTAL		510 339 €	628 371 €	705 457 €	858 174 €	2 702 341 €



b. Investissement de la Ville sur le Volet Jeunesse

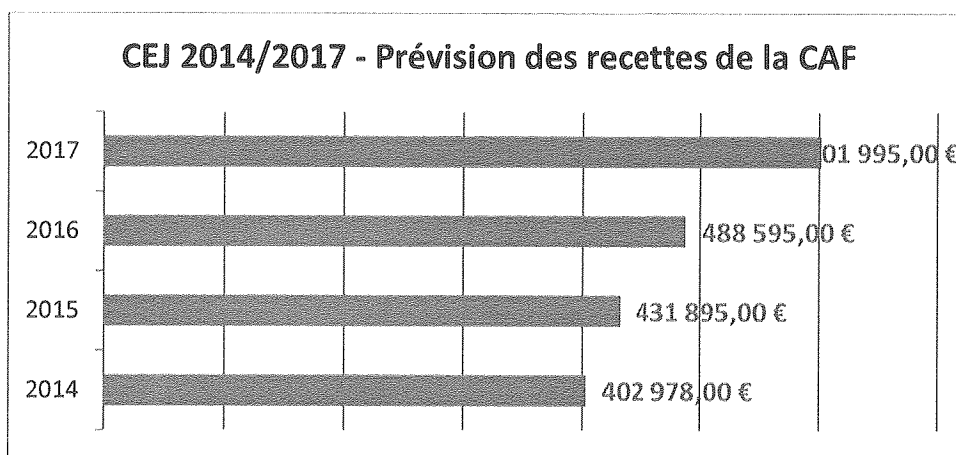
Garderie	Mercredi Jeunesse	CLSH	Espace Jeunesse	Pause méridienne	Séjour avec hébergement	Camps d'ados	Formation BAFA	TOTAL
4 199 758 €	3 110 851 €	6 350 898 €	2 499 531 €	3 069 600 €	803 280 €	137 682 €	270 000 €	20 441 600 €



2. Les recettes

a. Volet Enfance

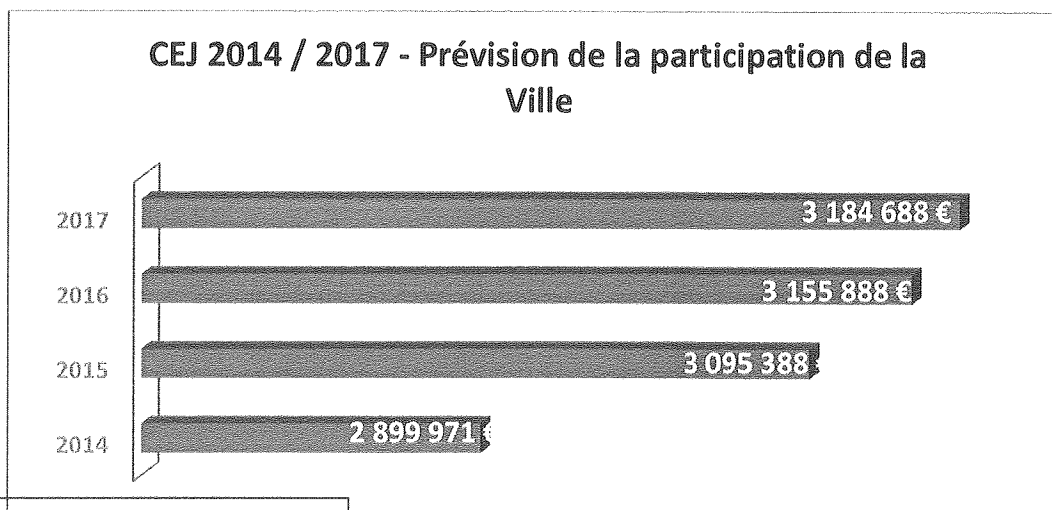
	2014	2015	2016	2017	TOTAL
CAF (75%)	402 978,00 €	431 895,00 €	488 595,00 €	601 995,00 €	1 925 463,00 €
VILLE (25%)	127 585,00 €	143 965,00 €	162 865,00 €	200 665,00 €	635 080,00 €
TOTAL (100%)	530 563,00 €	575 860,00 €	651 460,00 €	802 660,00 €	2 560 543,00 €



b. Volet Jeunesse

Prévission financière CEJ 2014-2017

	2014	2015	2016	2017	Total
Recette de la CAF	2 126 328 €	2 283 881 €	2 340 381 €	2 365 181 €	9 115 772 €
Participation de la Ville	2 899 971 €	3 095 388 €	3 155 888 €	3 184 688 €	12 335 934 €
Total	5 026 299 €	5 379 269 €	5 496 269 €	5 549 869 €	21 451 706 €



E. La coordination du CEJ

Le CEJ nécessitant un partenariat étroit avec la CAF et les associations, il est nécessaire d'avoir :

- sur le volet enfance, un coordonnateur chargé d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation du dispositif ;
- sur le volet jeunesse, un coordonnateur et un statisticien qui ont chacun pour mission d'accompagner les associations et faire le lien avec la CAF pour le coordonnateur - de disposer d'une banque de donnée et de vérifier la cohérence des chiffres pour le statisticien. Le service périscolaire dispose de ces deux compétences.

☞ Une participation de la CAF est attendue sur ce volet coordination.

Je vous demande, en conséquence :

1° de valider le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 ;

2° de m'autoriser ou mon représentant à signer tous les actes afférents au CEJ 2014-2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14808-A-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014



Gilbert ANNETTE

**OBJET SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017
 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REUNION
 ET LA VILLE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/8-08 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ADAME Brigitte, 4ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents au CEJ 2014-2017.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14808-B-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014



Gilbert ANNETTE